

**DENIS GAVINI (1819-1916)
LE PREFET DE NICE SOUS LE
SECOND EMPIRE**

Par Jacques CHARBONNIER

**Résumé d'un mémoire de maîtrise préparé sous la direction de M. Schor
et soutenu à la Faculté des Lettres de Nice**

Denis Gavini de Campile, qui exerce sous ce nom les fonctions de préfet des Alpes-Maritimes du 5 janvier 1861 au 5 septembre 1870, se nomme en réalité Dionisio Gavini. Il est né à Bastia en Corse, le 10 octobre 1819, et l'état civil de cette ville nous apprend qu'il est le fils de l'avocat Jacques-Antoine Gavini et "de dame Clorinde Santini, sa légitime épouse".

Aussitôt après l'annexion du Comté de Nice en juin 1860, Denis Gavini avait été précédé à la préfecture du nouveau département des Alpes-Maritimes, par son confrère Roland Paulze d'Ivoy. La nomination de ce préfet résulte d'une des nombreuses décisions personnelles dont Napoléon III est coutumier. A l'instant de fixer son choix, l'empereur, homme secret et sensible, s'est certainement souvenu de la mort glorieuse, pendant la campagne d'Italie, du frère de ce préfet. L'inutilité et l'horreur du sacrifice du 1er Zouave et du colonel Paulze d'Ivoy, son chef, un vétéran des campagnes africaines, l'avaient terriblement impressionné au cours de sa visite du champ de bataille de Melegnano (1).

La constance du comportement vétilleux du préfet Paulze d'Ivoy pendant toute sa carrière, en fait certainement l'un des hommes les moins aptes à remplir la délicate mission qui lui est confiée. Le gouvernement prend d'ailleurs vite conscience des lacunes de son représentant et lorsque Louis Lubonis, ancien gouverneur provisoire du Comté de Nice pendant les pourparlers d'annexion, remporte, en dépit de sa qualité de candidat officiel, un succès étonnant aux élections législatives des 9 et 10 décembre 1860, le déplacement de Roland Paulze d'Ivoy est aussitôt décidé en haut lieu. Le "Messenger de Nice" du 8 janvier 1861 informe les Niçois de la mutation de leur préfet dans le Cher, en bâclant deux ou trois lieux communs sur "son esprit de conciliation et d'équité", sans faire état d'une visite des corps constitués à la préfecture.

A Montpellier, où Denis Gavini exerce depuis le 14 décembre 1856, les fonctions de préfet de l'Hérault, la situation se présente pour lui sous un aspect beaucoup plus brillant. Dès que le décret impérial du 5 janvier 1861 qui l'affecte à Nice est connu, un concert de louanges célèbre la réussite de sa mission. Le maire de Montpellier, le banquier Jules Pagézy, lui confère la médaille d'or de la ville et observe que l'empereur a choisi le préfet Gavini pour "remplir dans l'un des départements annexés, une mission hérissée de difficultés qu'il sait ne pas être au-dessus de ses forces". Simultanément, de nombreuses délégations, y compris celle de l'évêché, effectuent des visites de courtoisie à la préfecture.

Le préfet Gavini, originaire du petit village corse de Campile, arrive donc à Nice en janvier 1861, précédé d'une belle réputation d'administrateur. En dépit de l'adjonction récente du pseudonyme "de Campile" à son nom de famille, il n'appartient pas à la noblesse qui, après la conquête française, ne fut concédée en Corse, qu'à soixante-dix-sept familles dont celle des Bonaparte. Les Gavini constituent néanmoins, une famille très honorable de la piève (2) de Campile où ils exercent depuis longtemps déjà, des responsabilités au plan local. Dionisio Gavini, le grand-père du nouveau préfet des Alpes-Maritimes, accède aux fonctions de podestat (3) de Campile en 1777 et représente ensuite le tiers état pendant la troisième assemblée des états de Corse (4) qui se tient à Bastia en 1781. Après qu'une Assemblée générale des Corses ait déclaré, le 15 juin 1794, la rupture de tout lien avec la France, Dionisio Gavini vote, en qualité de député du peuple corse, la constitution du royaume anglo-corse dont il devient l'un des magistrats. Lorsque la France reprend le contrôle de la Corse en 1796, après les victoires de Bonaparte en Italie et la prise de Livourne, il échappe à la répression française mais attend plusieurs années avant d'être réintégré dans la magistrature insulaire.

Il a deux fils, issus d'un second mariage, dont le cadet, Jacques-Antoine, né le 9 juillet 1792, est le père du préfet Gavini. Jacques-Antoine Gavini exerce, nous l'avons vu, la profession d'avocat lors de la naissance de son fils Denis en 1819. Il accède à son tour à la magistrature en 1829 et assume successivement les fonctions de juge d'instruction et de conseiller, à la cour royale de Bastia. Nommé président de chambre en 1853 à la cour impériale de Montpellier, il accepte, sans le moindre enthousiasme, une promotion qui l'éloigne de la Corse où se situent ses activités politiques. Il ignore, à l'instant de son accession à ce nouveau poste qui va lui valoir une des grandes satisfactions de sa vie, celle qu'il ressent en assistant à l'installation de son fils aîné, Denis, en tant que préfet de l'Hérault, le 10 décembre 1856.

En 1841, à la fin de ses études de Droit effectuées à Paris, Denis Gavini, le futur préfet des Alpes-Maritimes, fils et petit-fils de magistrat, fonde un cabinet d'avocat à Bastia, sa ville natale. Ce jeune avocat va militer, à l'instar de beaucoup de jeunes Corses, dans une société secrète insulaire, les "Pinnuti" (en français, "Chauves-souris", les affiliés se réunissant la nuit dans des grottes). Cette société s'inspire de la "Charbonnerie", sans en avoir conservé l'aspiration fondamentale, à savoir l'indépendance italienne. En 1844, Denis Gavini, aussitôt après avoir atteint les vingt-cinq ans requis, devient conseiller municipal de Bastia. Soutenu par les "Pinnuti", il se présente en 1848, aux élections à l'Assemblée constituante où il enregistre un échec prometteur après un exposé tonitruant de ses convictions républicaines. Nullement découragé, il se représente en mai 1849 à l'Assemblée législative où il est élu en cinquième et dernière position. Après avoir siégé un temps dans les rangs "Montagnards", il se rallie au bonapartisme bien avant le Deux Décembre. Ce revirement lui vaut d'entrer en 1852 au Conseil d'Etat, en tant que maître des Requêtes et d'obtenir, le 4 juillet 1852, la préfecture de troisième classe du Lot.

Cahors est une petite ville qui compte 13 350 habitants au recensement de 1851. L'activité financière qui avait régné au XII^{ème} siècle est révolue et la ville "n'avait pas d'ambition, son commerce de vins, de truffes, de noix lui suffisait" (5). Denis Gavini, avec son esprit pragmatique, se préoccupe certainement plus des récents résultats électoraux que, de l'audacieuse architecture du pont Valentré, une merveille du XIV^{ème} siècle. Cavaignac, originaire de Gourdon dans le Lot, a obtenu dans ce département, lors des élections présidentielles de 1848, un pourcentage très supérieur à celui de sa moyenne nationale. Les résultats du Lot ne peuvent rivaliser en effet, avec les éclatants succès enregistrés par le bonapartisme, en Dordogne, Corrèze et Aveyron, trois départements limitrophes. L'agitation républicaine du Lot, après le Deux Décembre, n'a pas revêtu cependant l'ampleur de celle du Lot-et-Garonne. Il demeure que la municipalité de Cahors a présenté sa démission afin de marquer sa désapprobation du coup d'Etat. Quelques semaines plus tard, le 21 décembre 1851 779 électeurs du chef-lieu soit trente pour cent des suffrages exprimés, ont refusé à Louis-Napoléon, le droit de donner une nouvelle constitution au pays. Les mesures prises par le préfet Pastoureau, prédécesseur de Denis Gavini, ont été particulièrement sévères et la proclamation énergique du nouveau préfet est certainement perçue comme l'expression d'une volonté de parfaire la mise au pas du département.

Denis Gavini dissipe vite ces appréhensions en se montrant ouvert, aimable et très accessible. Dès le 15 août 1852, moins d'un mois après son arrivée, il offre un grand banquet à la préfecture et selon le "Courrier du Lot", il en fait les honneurs avec cette bienveillance, cette exquise affabilité qui l'ont popularisé parmi nous". Le même journal nous apprend sa réussite électorale lors du plébiscite du 21 novembre 1852 portant sur le rétablissement de la dignité impériale. L'opposition républicaine de Cahors ne rassemble plus que dix pour cent des suffrages et les votes négatifs atteignent un total dérisoire dans le reste du Lot.

Devant l'ampleur de ce succès, cet homme naturellement pondéré perd toute mesure. Il harcèle Persigny de demandes de mutation et d'avancement. Sans être rabroué comme il aurait dû l'être, il demeure néanmoins quatre années supplémentaires à Cahors où il est nommé chevalier de la Légion d'Honneur," le 12 août 1853. C'est à Cahors également, qu'il recouvre son titre de maître des Requêtes au Conseil d'Etat dès que le service extraordinaire, supprimé par la Deuxième République, est rétabli. Particulièrement jaloux de ce titre, il va s'en prévaloir, en signant les actes administratifs, jusqu'au 3 novembre 1869.

Le veuvage de ce jeune préfet distingué intrigue la bonne société régionale. Il avait perdu à Paris, le 7 janvier 1850, sa jeune épouse, Mathilde, Faure, fille d'un avocat gapençais qui siégeait avec lui à l'Assemblée législative. Son urbanité et son contrôle de soi ont impressionné la faction royaliste du Lot et, dès 1853. le procureur général de la, cour impériale d'Agen écrit en évoquant la situation dans le Lot : "presque tous les orléanistes sont ralliés sincèrement" et il ajoute que la "magistrature de ce département entretient les meilleurs relations avec l'autorité administrative". La parfaite intégration régionale du préfet Gavini est définitivement accomplie après son mariage, le 2k avril 1854, avec Mademoiselle Adeline de Raymond, fille du comte de Raymond, ancien maire légitimiste d'Agen. C'est donc sous l'aspect d'un homme confiant en ses capacités qu'il va faire une impression durable au tout jeune Léon Gambetta. Le souvenir des relations cordiales, nouées à Cahors, entre le préfet impérial et l'adolescent n'est altéré ni par la chute du Second Empire ni par l'exceptionnelle réussite de l'ancien livreur du "Bazar Génois", l'important commerce exploité par son père, Joseph Gambetta, un immigré italien ayant épousé la fille d'un pharmacien de Cahors.

L'estime conjointe que portent à Denis Gavini, le garde des Sceaux Abbattucci, originaire lui aussi de Corse, et Billault qui substitue désormais Persigny au ministère de l'Intérieur, lui vaut d'obtenir enfin la préfecture de deuxième classe de Montpellier où résident ses parents. Le "Courrier du Lot" s'empresse de louer son action en faveur de la canalisation du Lot ainsi que ses efforts pour réaliser le raccordement de Cahors à un grand axe du chemin de fer. Le 8 décembre 1856, ce même journal relate son départ "en voiture" et lui rend un dernier hommage "pour l'ensemble des mesures qu'il a prises en vue de l'extinction de la mendicité.

L'Hérault où vient d'être affecté Denis Gavini est réputé comme un département difficile. Après le Deux Décembre, les troubles les plus sanglants de France pour les forces de l'ordre se déroulent à Bédarieux, dans l'arrondissement de Béziers, où la gendarmerie est incendiée après le meurtre de quatre gendarmes. Une sérieuse opposition subsiste au moment de l'arrivée de Denis Gavini, surtout dans l'importante faction légitimiste, qui persiste, selon les consignes du comte de Chambord, dans une "abstention électorale hautaine. Denis Gavini est néanmoins servi au moment de son entrée en fonction, par l'euphorie économique qui règne dans l'Hérault. Les vins de ce département couvrent désormais l'ensemble du marché national, grâce à l'extension du réseau ferroviaire.

En bon administrateur, Denis Gavini tire parti de ces circonstances favorables et stimule, conformément à la volonté impériale, les entreprises d'intérêt général. Grâce à ses bonnes relations avec le banquier Jules Pagézy, le maire de Montpellier, un ancien orléaniste converti au bonapartisme, il peut se familiariser avec les modalités de souscription des grands emprunts. La présence de Madame Gavini, en qui les légitimistes ont reconnu une des leurs, les incite à se montrer plus assidus que par le passé, dans les salons de la préfecture. Le vieux maréchal de Castellane, responsable de la IV^{ème} région militaire, apprécie la pondération de ce préfet énergique. Il s'en ouvre à l'empereur, à la fin d'un repas à Saint-Cloud, en insistant sur cette fréquentation récente de la préfecture par les légitimistes. Napoléon III qui s'efforce de rallier les anciens partis, s'intéresse vivement aux propos du maréchal : "vous êtes content de Monsieur Gavini". L'appréciation élogieuse de maréchal, l'interrogation en forme d'acquiescement de l'empereur et les excellents résultats enregistrés par Denis Gavini dans l'Hérault, vont certainement asseoir sa réputation auprès de Napoléon III. Il est même probable, sa parfaite connaissance de l'italien aidant, que cet entretien ait milité en faveur de sa désignation pour le très délicat poste de Nice.

Dès son installation à la préfecture des Alpes-Maritimes, le 22 janvier 1861, Denis Gavini s'appuie sur des hommes dont il a déjà éprouvé la compétence. Il confie la responsabilité de son cabinet à Guillaume Calmette qui exerçait ces mêmes fonctions à Montpellier. Ce comportement est d'autant plus compréhensible que son arrivée à Nice coïncide avec les réformes libérales résultant du décret impérial du 24 novembre 1860.

Sa circulaire d'entrée en fonction ne présente ni les aspects rigoureux de celle de Cahors ni même, la fermeté confiante de celle de Montpellier. Il sollicite "un concours intelligent et actif" en invitant les "populations déjà comblées de tant de bienfaits" à le suivre "sur le terrain du bien-être matériel et moral. Il perçoit certainement très vite, les insuffisances et les carences psychologiques de son prédécesseur, Roland Paulze d'Ivoy, et l'absence de hauteur de vue du commissaire impérial, le sénateur Pierre-Marie Pietri. Il semble que le capitaine Segretain, un polytechnicien chargé de renseigner le cabinet l'empereur, en ait eu lui aussi conscience lorsqu'il écrit : "Monsieur Pietri, homme très fin mais défiant et se mêlant de tout avec tous, s'abouchant avec tout le monde, toujours préfet de police". Le sénateur Pietri, emporté par un tourbillon d'adulations, semble n'avoir pas toujours fait preuve dans ses promesses de la réserve et de la prudence souhaitables. Aux erreurs commises par les responsables au plus haut niveau, se surajoute un affrontement, entaché d'incompréhension réciproque, entre les fonctionnaires d'autorité français et leurs nouveaux administrés. Cette situation est d'autant plus surprenante que les classes aisées du comté de Nice ont accueilli favorablement la perspective d'une annexion.

Nous pensons que la meilleure illustration de cette morgue administrative française réside dans la suffisance observée chez le conseiller Mouret, délégué par la cour impériale d'Aix-en-Provence, afin de présider, en octobre 1860, la première session des Assises des Alpes-Maritimes. Ce magistrat français se livre à un véritable concours de bévues en prononçant le discours inaugural. Après avoir évoqué les progrès réalisés par la justice locale, depuis l'annexion "au point de vue moral", grâce à des "éléments supérieurs de civilisation", il rend hommage dans sa péroraison, devant tous les praticiens du droit de Nice assemblés, à la magistrature française car, selon lui, "la justice qu'elle rend offre plus de garanties...".

Cabinet Imp^{er} 98

Le 5 Janvier 1861.

Ministère
de l'Intérieur.

Napoléon, par la grâce de Dieu
et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de notre Ministre
Secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1^{er}

M. Gavini, Préfet du Département
de l'Isère, est nommé Préfet du Département
des Alpes-Maritimes, en remplacement de
M. Lantze d'Ivoy, nommé Préfet du Cher.

Art. 2.

Notre Ministre Secrétaire d'Etat au département
de l'Intérieur est
chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au Palais des Indes, le 5 Janvier
mil huit cent soixante - un.

Signé : **Napoléon.**

PAR L'EMPEREUR :

Le Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur,

Signé : **V. de Bertigny.**

Pour Ampliation :

Le Chef de la Division du Secrétariat,

A. De Gaster.

Curapché

le 9 Janvier 1861.
N^o 12.

Collationné :

Le Chef de Bureau du Secrétariat,

[Signature]

Denis Gavini, à l'inverse de ce verbeux personnage, est homme d'une courtoisie exemplaire qui, dans sa jeunesse, a tenu sa partie dans la quête d'un emploi. Il ne se laisse donc jamais aller comme Roland Paulze d'Ivoy, à des récriminations agressives envers les Niçois même s'il est parfois confronté à des revendications peu fondées. Il se montre abordable et disponible mais sait se dérober lorsque les circonstances l'exigent. La rapidité de son adaptation au milieu fait qu'il ne considère jamais avec désinvolture un interlocuteur, au seul prétexte d'un accent du terroir ou d'une faute de français (6). La bonhomie apparente de Denis Gavini ne correspond pas néanmoins à une quête servile d'acquiescement. Il n'est pas de ces préfets qui, après la récente remise en cause de certaines de leurs prérogatives, "n'agissent pas de peur de mal agir". Il n'est pas non plus atteint par "cette horreur du vague" ressentie par certains de ses collègues devant le flou des instructions ministérielles du 13 mars 1862, tellement différentes des minutieuses directives qu'ils recevaient auparavant.

Denis Gavini persiste à formuler ses conseils ou à prendre ses décisions avec cette énergie discrète et toujours parfaitement contrôlée qui constitue chez lui une seconde nature. A Nice, comme dans ses précédents postes, il s'intéresse au premier chef, au problème de la mendicité. Les sollicitations abusives dont les riches hivernants font souvent l'objet constituent à ses yeux, un désordre qu'il convient de réprimer sans tarder. Dès le 15 septembre 1861, après avoir rendu hommage au concours des organismes d'assistance locaux mis en place et au bénévolat de certains médecins, il interdit la mendicité. Cette mesure, même complétée par la création à Nice d'un dépôt de mendicité à l'hôpital Saint-Roch, ne peut à l'évidence, mettre un terme aux sollicitations sur la voie publique. Il demeure que dès cet instant, elles font l'objet d'une surveillance et sont sévèrement réprimées par des peines de prison variant de un à trois mois.

Denis Gavini ne se limite pas à édicter des règlements de police, il conseille également les assemblées locales. C'est ainsi qu'il suggère, au conseil municipal de Nice, après avoir analysé les dettes de la ville, de s'en acquitter globalement grâce à un emprunt dont l'autorisation relève de sa seule compétence. Nous n'hésitons pas à supposer, eu égard à son intérêt pour les questions financières, qu'il intervient auprès de son frère cadet, Sampiero Gavini, membre de la commission du Corps législatif, qui prépare, en mai 1865, une loi autorisant la ville de Nice à souscrire un emprunt d'un million cent mille francs. Nous sommes d'autant plus fondé à formuler cette supposition que le "Journal de Nice", quotidien gouvernemental contrôlé par le préfet, ne manque pas d'insister sur la présence de son frère cadet dans cette commission

Le fait que Denis Gavini ait dispensé pendant des années des conseils dans un cabinet d'avocat, le prémunit contre les incursions abusives dans le domaine judiciaire ou dans les décisions des services départementaux. Il ne se prive pas néanmoins d'intervenir lorsque les circonstances l'exigent. C'est ainsi qu'il définit personnellement, les modalités de remplacement d'un instituteur congréganiste de Puget-Théniers par un instituteur laïque, afin de parer à tout différend entre la congrégation concernée et l'inspection académique. Il n'hésite pas non plus, même lorsqu'il délègue ses compétences, à exercer un contrôle discret des décisions de ceux qui le substituent. Il confie par exemple à Paul Gautier, premier président élu de la chambre de commerce de Nice, le soin de choisir ses collaborateurs mais il fait effectuer une enquête concomitante par la police, sur les bénéficiaires des emplois attribués. Cette minutie ne l'incite jamais, sa pondération aidant, à aggraver les conséquences d'une erreur ou d'une faute par des sanctions aux effets imprévisibles. La plus parfaite expression d'un tel comportement se situe dans les derniers jours de sa mission à Nice. Le 25 août 1870, alors que nos armées subissent d'importants revers, l'impétuosité de l'intendance militaire d'Antibes suscite une manifestation d'artilleurs de la Garde mobile qui envahissent la préfecture. Denis Gavini les admoneste, leur fait prendre conscience de la gravité de leur comportement et fait procéder à une distribution de vivres en les incitant à regagner leur caserne. Une intervention de la gendarmerie, suivie d'un possible affrontement sanglant, aurait inutilement entaché la fin d'une mission exemplaire. En fait, lorsque Denis Gavini ne nourrit aucune illusion sur les effets d'une mesure quelle qu'elle soit, il n'hésite pas à s'en ouvrir à la direction ministérielle compétente. C'est ainsi qu'il suggère par exemple, après avoir observé que "les articles injurieux parviennent toujours à pénétrer quoi qu'on fasse", de renoncer à censurer la presse étrangère.

Ce comportement compréhensif et son désir de proscrire tout excès dans l'exercice de ses pouvoirs lui valent des appréciations élogieuses de la part de personnalités aux orientations très divergentes. Nous évoquons en particulier, Madame Rattazzi, veuve d'Urbain Rattazzi, l'homme politique italien hostile à l'annexion. Cette cousine non reconnue de Napoléon III est peu suspecte d'une quelconque bienveillance partielle envers le représentant du gouvernement impérial. Cela ne l'empêche pas de présenter Denis Gavini "comme le plus fin et le plus conciliant des fonctionnaires". Prosper Mérimée, avec son égoïsme de valétudinaire, ne lui rend jamais un hommage direct mais valorise souvent son action électorale, en observant que le duc de Rivoli, candidat officiel, "se repose un peu trop" sur le préfet.

Nous attachons beaucoup plus de prix aux opinions favorables exprimées par trois auteurs modernes. Paul Gönnet écrit : "Sous le Second Empire, pendant neuf ans, le préfet Gavini s'attache à représenter noblement l'empereur". L'appréciation de Robert Latouche s'accompagne d'un vœu qui vient de se concrétiser : "Pendant la plus grande partie du Second Empire, le département des Alpes-Maritimes a été administré par un préfet fort habile, Gavini de Campile (1861-1870) dont le souvenir mérite d'être conservé". La commission municipale compétente, présidée par maître Barety, vient de retenir récemment le nom de Denis Gavini en vue de l'attribuer à une rue de Nice. Quant à Ernest Hildesheimer, après avoir rappelé que sous le Second Empire, "on a souvent comparé l'ancien Palais royal à une ambassade", il souligne la bonne entente du préfet et du maire de Nice, François Malaussena, en observant : "Gavini avait l'œil ouvert sur les grands intérêts du département et sollicitait avec succès le concours du gouvernement".

Nous ne visons pas à obtenir le classement de Denis Gavini parmi "les personnes à l'éloge desquels le public puisse applaudir". Nous ne pouvons lui reprocher pour autant, d'être allé au fond des choses sans agressivité superflue et d'avoir toujours su tout "faire passer à l'étamine" de la réserve préfectorale. Lorsqu'il révoque par exemple, un fonctionnaire français de la préfecture, afin de parer aux conséquences d'un duel possible avec le fils d'un notable niçois, il dissimule sa décision sous la "démission" de son collaborateur et lui adresse simultanément, ses remerciements "pour des services distingués et dévoués".

Le préfet Gavini n'en est pas moins étranger à la bienveillance incontrôlée des faibles et ne se dérobe jamais devant les décisions inhérentes à sa fonction d'autorité. Considérons, pour étayer cette assertion, son action en faveur des prisons de Nice. Dans cet ancien bagne sarde, creusé à même le roc à l'angle du port, l'atmosphère est fétide et les détenus vivent dans une humidité permanente. En octobre 1865 et en août 1866, deux épidémies successives de choléra s'y déclarent. Denis Gavini concrétise toutes les mesures d'hygiène, d'amélioration de nourriture et de vêtement, proposées par les services médicaux et le pharmacien départemental. Les dispositions prises après la première épidémie, les craintes exprimées sur l'éventuel renouvellement de celle-ci, les propositions formulées en vue d'y parer et enfin, l'interruption immédiate de son congé en Corse dès l'apparition de l'épidémie de 1866, tout plaide en faveur de son action particulièrement efficace. Nous déplorons de n'avoir perçu conjointement, une esquisse de compassion. Comment pourrions-nous passer sous silence, cette suggestion impitoyable, formulée le 16 août 1866, dans une lettre adressée au garde des Sceaux, afin de l'informer de l'élargissement de dix condamnés proches de la fin de leur peine : "On pourra les faire reprendre plus tard ou les gracier..."

Il demeure que nous n'avons relevé chez Denis Gavini, aucun parti pris de nuire pour nuire et aucune haine renégate envers les républicains. Nous dénonçons également les propos tendancieux relatifs à ses excès de favoritisme envers les Corses. L'ensemble des postes clés de la préfecture, dont le secrétariat général, sont occupés par des continentaux. Quant à "l'invasion des services départementaux" par les Corses, la consultation du premier et du dernier annuaire administratif des Alpes-Maritimes, édités par Guillaume Calmette, permet de constater qu'elle ne revêt aucun caractère excessif. Nous n'hésitons pas à affirmer que ses détracteurs auraient fait une oeuvre beaucoup plus utile, en rendant hommage à son rôle dans les grandes réalisations impériales et à l'efficacité résultant de sa bonne entente avec François Malausséna.

L'avancement dans les Alpes-Maritimes des grands travaux ferroviaires, routiers et d'urbanisme, entrepris immédiatement après l'annexion, va se traduire par un enrichissement fulgurant des propriétaires de biens-fonds. L'afflux de capitaux étrangers, les investissements des autochtones ainsi que la cohésion des actions de Denis Gavini et de François Malausséna, favorisent d'une façon spectaculaire la prospérité de l'économie régionale. Ces deux hommes n'ont jamais permis à des considérations étrangères à leurs fonctions d'entamer leur bonne entente. Il est vrai qu'ils appartiennent à cinq ans près, à la même génération, et qu'ils ont en commun une solide formation juridique et un long exercice de la profession d'avocat, à laquelle François Malausséna va demeurer attaché sa vie durant. Ils sont également issus l'un et l'autre, de familles de notables ruraux praticiens du droit.

Denis Gavini, dans une lettre adressée le 31 décembre 1880, à François Malausséna, soit dix ans après son départ de Nice, évoque, non sans grandeur, leurs rapports à Nice : "Il y a dans la vie des hommes, une époque qui marque le maximum de satisfactions qui leur est réservé ici-bas. Nous l'avons atteint pendant les dix années que nous avons passées ensemble, ainsi tout ce qui se rattache à cette période reste gravé dans nos coeurs". Nous nous élevons donc contre certains propos qui tendent à valoriser l'un de ces deux hommes au détriment de l'autre. Nous considérons par ailleurs, comme dénuée de tout fondement, l'assimilation de l'action de François Malausséna à Nice à celle du baron Haussmann à Paris. Haussmann fait fi ouvertement, avec plus ou moins l'appui déclaré de Napoléon III, de toutes les considérations budgétaires. A l'inverse, François Malausséna est partisan d'une extrême prudence en cette matière où il demeure soumis au contrôle du très compétent Denis Gavini. Le maire de Nice est de surcroît, conscient de l'estime dont jouit son préfet en haut lieu. Il n'hésite donc pas à solliciter son aide dans ses démarches à Paris. Ce fut le cas en 1868, lorsque François Malausséna présente auprès des services centraux, son rapport sur le projet du canal d'irrigation de la Vésubie. En fonction de ces observations, nous n'hésitons pas à affirmer que la rigueur juridique de ces deux hommes les a toujours préservés de la tentation de recourir à un aventurisme à la Haussmann dans une région où s'amorce déjà un important afflux de capitaux.

A Nice, les plus grandes réalisations interviennent sur les terrains mentionnés dans les derniers plans du "Consiglio d'Ornato". Cet organisme, créé par des lettres royales du 26 mai 1832, est composé de neuf membres et peut-être assimilé à nos modernes services d'hygiène et d'urbanisme. Les mêmes terrains figurent également sur le plan du projet de ville neuve établi le 20 Juin 1862. Ils englobent une vaste prairie comprise entre le domaine Carabacel à l'est, la place Masséna au sud et, à l'ouest* l'avenue du Prince Impérial, le nouvel axe central en cours de construction. La fantastique inflation des prix immobiliers fait que les différends sur les expropriations d'utilité publique se situent tous dans ce secteur. En règle générale, les riverains des rues nouvelles font preuve de compréhension à l'instant de l'estimation du prix de leurs terrains. La municipalité, afin de leur faire admettre ses offres, se réfère à "l'immense plus-value que les terrains vont acquérir par le fait de l'ouverture de la nouvelle rue". En revanche, le préfet se montre particulièrement ferme dès que les voies d'un accord amiable sont épuisées et autorise alors sans délai, le conseil municipal à entamer une procédure. Même si les compléments d'indemnité alloués par la commission d'arbitrage sont souvent peu élevés, les réticences de ces propriétaires n'en sont pas moins compréhensibles. Ils observent en effet, et un peu plus chaque jour, le dépassement de leurs prévisions les plus optimistes par la flambée des prix. Les terrains situés à proximité de l'avenue du Prince Impérial trouvent acquéreur à plus de cent francs le mètre carré. Un tel prix est près de cent fois supérieur à celui pratiqué, dix ans auparavant, aux abords du centre de la ville nouvelle.

L'entente de Denis Gavini et de François Malausséna ne se limite pas à résoudre les problèmes inhérents aux expropriations ou aux créations de rues nouvelles. Elle va perdurer, nous le savons bien au delà de la chute du Second Empire. Denis Gavini, dont nous nous souvenons des liens noués à Cahors avec le jeune Léon Gambetta, va participer à la prise de conscience par ce dernier, de l'erreur qu'il a commise en évinçant François Malausséna de la mairie de Nice, après les événements de 1870. Denis Gavini s'en ouvre à l'ancien maire de Nice, dans une lettre adressée de Paris, le 26 avril 1872 où il écrit : "à propos de Gambetta, il est bon que vous sachiez qu'il est revenu de Nice avec la pensée d'avoir commis une grande erreur pendant sa dictature en cherchant, dans les Alpes-Maritimes, à créer des influences hostiles à vous et à vos amis". Ces propos nous paraissent d'autant plus dignes de foi que Léon Gambetta confie à François Malausséna les intérêts de son père, Joseph Gambetta, retiré à Nice, dans un procès l'opposant à un voisin.

Cette estime réciproque que se vouent Denis Gavini et François Malausséna participe donc à l'évidence, à la progression spectaculaire des Alpes-Maritimes aussitôt après l'annexion. L'évocation de cette progression serait imparfaite si nous ne définissions pas à quel point l'action de Denis Gavini a été déterminante, dans la réalisation des grands travaux impériaux.

Dès le 11 février 1861, soit un mois après son installation, Denis Gavini expose au conseil général, les décrets par lesquels l'empereur entend "manifester sa bienveillance aux Alpes-Maritimes". Le préfet dont nous connaissons l'énergie dissimulée sous une affabilité naturelle, n'use d'aucun ménagement dès l'instant où il perçoit une volonté obstructive chez un entrepreneur ou un propriétaire. Rien ne doit ralentir les travaux, en particulier ceux de l'endiguement du Var et pour justifier l'occupation de deux hectares en bordure du fleuve, le préfet n'hésite pas à se retrancher derrière la force majeure en affirmant : "les travaux de l'endiguement du Var présentent un caractère d'urgence et d'intérêt public".

Deux ans après l'annexion, le 25 août 1862, Denis Gavini fait observer au conseil général que depuis la visite de Rouher, ministre des travaux Publics, en 1861, le total des adjudications s'est élevé à 7.114.184 francs dont 4.135.000 francs consacrés à l'endiguement du Var. Dès 1864, les travaux accomplis dans ce domaine protègent déjà la portion du territoire de Nice qui subissait au préalable, les invasions du fleuve. Le très autoritaire Rouher, confronté en 1856, un an après avoir reçu les Travaux Publics, avec de terribles inondations, n'aurait pas compris qu'un préfet puisse mesurer ses efforts ou faire preuve de faiblesse dans un tel domaine. Comme l'affirme Paul Gönnet, cette action "efficace du gouvernement impérial a un but politique, accentuer l'intégration et l'assimilation de ses habitants à l'ensemble français".

L'énergie de Denis s'exprime, avec non moins de vigueur, en faveur des travaux du chemin de fer. Il ne se dérobe jamais devant les mesures nécessaires au maintien de l'ordre sur les chantiers de la voie ferrée où des milliers d'hommes, Français et Piémontais, compensent leur nostalgie et leur vacuité par une ingestion abusive d'alcool. Cet hommage à la vigueur de l'action de Denis Gavini ne nous permet pas d'éluder les mérites de ces mêmes hommes, ouvriers et ingénieurs confondus, qui vont mener à bonne fin ces travaux avec une célérité comparable à celle de nos entreprises modernes.

Dès le 22 août 1864, une première locomotive de chantier franchit le Var, sur un nouveau pont en fonte de 367.60 mètres de long composé de six arches d'une portée unitaire de cinquante mètres. Cet ouvrage entièrement financé par la compagnie du chemin de fer, est également emprunté par la route impériale 7. Les premiers voyageurs entrent en gare de Nice le 10 octobre 1864, sans que les travaux aient marqué un quelconque ralentissement depuis le franchissement du Var. Denis Gavini avait pris en 1862, un arrêté destiné à permettre aux ingénieurs d'effectuer leurs relevés sur les communes situées entre Nice et Menton. Il ne se produit de ce fait, aucun hiatus dans le prolongement de la voie ferrée qui atteint la frontière italienne en 1870, après le percement de onze tunnels entre la colline de Cimiez à Nice et le Cap Martin.

Denis Gavini porte non moins d'intérêt aux voies routières. Il est conscient des encouragements prodigués depuis longtemps déjà par l'empereur, aux chemins vicinaux. Il incite donc le conseil général à souscrire des emprunts en affirmant "que l'argent employé à la construction des routes est placé à gros intérêt". Dans les Alpes-Maritimes, les chemins vicinaux ne vont être majorés, au cours des vingt années qui suivent la chute de Napoléon III, que de cent trois kilomètres dans l'arrondissement de Nice et soixante dans celui de Puget-Théniers. Ces chiffres reflètent l'importance des réalisations de Second Empire en ce domaine, ces mêmes arrondissements disposant déjà l'un et l'autre en 1870, de plus de neuf cents kilomètres de chemins vicinaux.

Toutes les promesses faites par Rouher en 1861, ont été suivies d'un commencement d'exécution. Les états de main-d'œuvre de la gendarmerie nous en apportent la preuve. De septembre 1861 à février 1862, la main-d'œuvre employée aux travaux routiers passe de "3449 ouvriers dont 1525 Italiens" à "5032 ouvriers dont 2837 Italiens". L'ouverture de ces chantiers routiers s'opère en fonction de l'importance des prévisions de trafic et divers grands axes urbains, en particulier l'avenue du Prince Impérial, deviennent ainsi des annexes de routes impériales.

Les conseils de Denis Gavini vont se révéler particulièrement efficaces en 1865. lorsque l'Etat sarde demande le remboursement d'un emprunt de deux cent mille francs arrivé à échéance. Le préfet suggère au conseil général d'en solliciter la prise en charge par le gouvernement. Une suite favorable ayant été réservée à cette demande, Denis Gavini, lors de la session de 1866, informe les conseillers généraux qu'une loi intervenue au Corps législatif régularise la prise en charge de cette dette par l'Etat. L'action administrative du préfet s'avère également déterminante pour obtenir le classement de certaines routes départementales en routes impériales, ce qui a pour effet de réduire la charge du budget départemental. Après que le conseil général ait formulé une demande de modification de classement, celle-ci doit faire l'objet d'un rapport d'enquête préalable de la part de l'ingénieur des Ponts et Chaussées. Le préfet dont l'avis est déterminant, transmet alors ce rapport au ministre des Travaux Publics accompagné de ses propres observations. Le ministre et les directions centrales n'auraient pas admis, eu égard aux possibles répercussions politiques ou économiques d'un éventuel refus de leur part, que le préfet d'un département récemment annexé ne s'investisse pas dans un tel rapport. A la fin du Second Empire, toutes les vallées de l'arrière pays sont désenclavées. Dans la vallée de la Tinée, la route dessert Marie en 1864 et Saint-Sauveur en 1870 ; dans celle de la Vésubie, Lantosque, Roquebillière et Saint-Martin-Vésubie sont respectivement atteints en 1863, 1865 et 1871. La route impériale 207, prolongée au delà du confluent du Var et de la Vésubie, dépasse en 1870 la petite sous-préfecture de Puget-Théniers. Quant à la route départementale 4, elle opère dès 1868, la liaison de Menton à Sospel. Au delà de Nice, une annexe de la route impériale 7 est en cours de construction le long de la côte et en 1870, elle dépasse largement Beaulieu avant de s'interrompre à quelques kilomètres de Monaco.

Les travaux urbains de Nice dont la population de 44.000 habitants s'accroît, entre le mois de novembre et celui d'avril, de plus de six mille hivernants, bénéficient d'une aide substantielle de l'Etat. François Malausséna rend un hommage indirect à l'action de Denis Gavini sur ce point, lorsqu'il déclare, le 1^o août 1870, à son conseil municipal : "Les bonnes dispositions du gouvernement se sont manifestées en maintes circonstances". il ignore, en prononçant ces paroles, qu'il effectue le point ultime de ces réalisations municipales et qu'il dresse en fait, un testament de son activité en tant que maire.

Le conseil municipal de Grasse, second centre urbain du département, avec ses 11.000 habitants, tient Denis Gavini en très haute estime. En 1866, il sollicite même le préfet pour présider une de ses délégations qui doit se rendre à Paris, afin de tenter d'obtenir la prise en charge par l'Etat des frais d'expropriation des terrains destinés à l'extension de la voie ferrée entre Cannes et Grasse. Le titulaire du ministère des Travaux Publics est à l'époque Béhic, un saint-simonien chaud partisan de la dépense productive. La politique budgétaire remise à l'honneur par Fould ne lui permet de consentir qu'une réduction de trois cent mille francs correspondant à la moitié de la participation de Grasse. Le conseil municipal, apparemment satisfait de l'intervention préfectorale, délègue le 4 janvier 1867 son maire et quelques-uns de ses membres auprès de Denis Gavini, afin de le remercier pour "son appui soutenu" et lui faire part de la décision du commerce grassois qui lui confère la qualité de citoyen d'honneur.

Cet hommage constitue une preuve supplémentaire de l'efficacité de l'action du préfet Gavini en faveur des grands travaux impériaux. Nous déplorons de ne pouvoir créditer les services centraux français d'une compréhension comparable dans le problème des nationalités et dans celui du recul hiérarchique des services administratifs de Nice au profit de Marseille.

Ce recul hiérarchique de Nice en matière administrative nous incite à attacher encore plus d'importance à la création d'un lycée impérial à Nice, le quatrième de l'académie d'Aix. Dès sa création, cet établissement va substituer très avantageusement le vieux collège sarde dont il occupe les locaux. Le gouvernement impérial semble s'être inspiré de la politique du Premier consul qui, selon Thiers, créait des lycées dans les territoires annexés, afin d'accélérer l'assimilation de leur jeunesse à l'esprit français.

Le 24 janvier 1861, Denis Gavini expose, dans une circulaire concernant le lycée, les dispositions qu'il a prises pour mener à bien "les travaux décidés à la suite de la visite de l'Empereur". Gustave Rouland et Victor Duruy, les deux ministres qui se succèdent à l'Instruction publique et aux Cultes, entre 1861 et 1869, vont souvent lui exprimer leur satisfaction et le prier, à plusieurs reprises, de présider la distribution des prix. Pendant le Second Empire, le lycée de Nice reçoit d'importantes subventions extraordinaires de la part de l'Etat. Le montant élevé de ces sommes résulte pour l'essentiel, des actions directes de Denis Gavini auprès des services centraux, les subventions extraordinaires relevant de la compétence exclusive du préfet.

L'action de Victor Duruy, homme généreux et très en avance sur son temps, bénéficie d'un appui inconditionnel du corps professoral tout acquis à ce ministre issu de ses rangs. Si l'on considère d'autre part, qu'il a toujours été soutenu par Napoléon III contre les attaques des factions ultramontaines, nous comprenons pourquoi le très pragmatique Denis Gavini ne lui marchandait jamais sa collaboration. Le préfet, avec sa finesse et sa modération, n'est pas homme à s'intéresser de trop près, surtout en l'absence de tout désordre, à l'adhésion de tel ou tel professeur aux idéaux républicains. L'influence formatrice du ministre et des professeurs va donc pouvoir s'exercer en toute quiétude et contribuer ainsi, après la chute de l'empire, à priver les menées séparatistes du terrain de prédilection des agitateurs, celui de la candeur généreuse des jeunes intellectuels. L'un des meilleurs exemples de la contribution du lycée à l'intégration définitive du Comté de Nice à la France réside dans la carrière de François Goiran. Successivement boursier au lycée et à l'Ecole Polytechnique, il est le premier niçois à avoir intégré cet établissement prestigieux. Après être parvenu au sommet de la hiérarchie militaire, ce futur maire de Nice connaît même un bref intermède ministériel lorsqu'il substitue, pendant quelques semaines, le ministre Berthaud, victime d'un accident mortel au départ de la course aérienne Paris-Madrid (7).

Ces réussites pédagogiques et la qualité des maîtres qui en sont responsables ne peuvent toutefois suffire à expliquer l'échec des menées séparatistes. Il est certain que l'action beaucoup plus structurée des milieux financiers niçois a certainement constitué à leur encontre, un obstacle beaucoup plus efficace. La banque et les milieux d'affaires de Nice n'entendent pas renoncer en effet, après le bref hiatus du conflit avec la Prusse, à tirer parti de la spectaculaire progression économique de leur région.

Comment des esprits aussi avertis des choses de la haute finance n'auraient-ils pas eu conscience de la persistance dans le temps, des apports inhérents aux grands travaux du Second Empire. Toutes les villes des Alpes-Maritimes, à l'exception de Grasse, sont desservies par le train. Les bateaux de la Compagnie Valéry de Bastia font deux fois par jour, en une heure et demie, le va-et-vient entre Nice et Monte-Carlo. Pendant la saison hivernale, deux trains partent chaque jour de Nice, à destination de Paris. Le parcours Nice-Marseille s'effectue en sept heures environ et celui de Paris à Marseille en seize heures, si l'on emprunte un train rapide. L'instauration des liaisons maritimes avec la Corse a fait partie des premières préoccupations du préfet Gavini. Dès sa prise de fonction, il incite le conseil général à solliciter un service postal hebdomadaire, en alternance avec Bastia et Ajaccio. Le 25 août 1862, le gouvernement décide de réserver une suite favorable à cette demande et le voyage inaugural a lieu le 4 janvier 1863. La Compagnie Valéry dispose désormais d'une agence à Nice et assure des départs réguliers "tous les mercredis à huit heures et demi du soir".

Confidentielle

Paris, le 7^{me} May 1865.

Albani Monsieur le Préfet, j'apprécie les motifs qui vous font desirer de vous rendre au Corse pour assister, le 15 Juin prochain, à l'inauguration de la statue de l'Empereur Napoléon 1^{er}; mais il importe que, pendant l'absence de Sa Majesté, M. M. les Préfets soient tous à leur poste. Je regrette vivement de ne pouvoir ainsi donner suite à la demande que vous m'avez adressée, et que, sans ce circonstance, je me serais empressé d'accueillir.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée,

Le Ministre des Intérieur
Le veau,

La beauté naturelle de Nice, servie depuis longtemps déjà par les judicieuses normes du "Consiglio d'Ornato", s'est encore affirmée grâce aux réalisations impériales. Aux embellissements du passé se surajoutent, depuis l'annexion, la généralisation d'un éclairage au gaz, des quais et une avenue centrale rectiligne comportant de larges trottoirs complantés d'arbres, un nouveau pont en bord de mer qui relie l'ancienne promenade traditionnelle des hivernants à la Promenade des Anglais, le nouveau pôle des déambulations mondaines, avec ses massifs floraux disposés autour de lampadaires qui, dès la tombée de la nuit, illuminent les voltes de luxueux équipages. Enfin, depuis 1869, la couverture partielle du torrent axial, le Paillon, a permis la création d'un nouveau square fleuri où se dresse la statue du maréchal Masséna et d'où les hivernants découvrent la perspective des collines niçoises.

Nous n'entendons pas celer pour autant que Denis Gavini, en dépit de la part active prise à l'ensemble de ces réalisations, s'est souvent satisfait d'agir en laissant agir. La réussite d'un grand administrateur ne réside-t-elle pas souvent, dans la volonté d'administrer peu. Il serait néanmoins injuste de supposer qu'il hésite à se manifester lorsque les circonstances le lui imposent. C'est ainsi qu'en février 1861, il incite le conseil général du nouveau département à solliciter l'élévation de la préfecture de Nice à la première classe. Son carriérisme n'est certainement pas étranger à cette suggestion, il demeure qu'il eut le mérite de la formuler et que les départements savoyards n'ont bénéficié ni d'une mesure identique ni des avantages qu'elle implique.

Denis Gavini se préoccupe également jusqu'à la fin de sa mission, de la restauration des locaux administratifs de la préfecture et du logement de fonction de son secrétaire général. Les travaux sont activement poussés et même un accident de chantier, aux conséquences pourtant mortelles, ne parviennent pas à les ralentir.

Grâce à cette action du préfet et l'active collaboration de Madame Gavini, la préfecture de Nice devient un lieu privilégié où se pressent, lors de fêtes somptueuses, les têtes couronnées et les membres de familles princières de passage ainsi que tous les hivernants favorisés par la naissance et la fortune. Le préfet que les Corses vont surnommer "le grand renard de Campile", au cours de sa deuxième carrière politique dans l'île sous la Troisième République, parvient à louvoyer sans encombre, entre des chausse-trapes diplomatiques, en tout point comparables à celles d'une ambassade.

En 1868, l'instinct diplomatique de Denis Gavini se manifeste à l'occasion des pourparlers de la Commission internationale chargée de la rectification de la frontière. Il s'entend parfaitement avec son homologue italien, le préfet Panizzardì, et facilite les opérations des membres de cette commission. Il ne peut, en aucun cas, être tenu pour responsable des imperfections du replâtrage final de 1868 qui n'amende que très imparfaitement les errements de 1861. Sa subtilité sera mise à beaucoup plus rude épreuve dans divers incidents inhérents à la susceptibilité des ressortissants italiens résidant dans le Comté de Nice. Le plus grave se situe en 1868, pendant la visite du général Menabrea, président du Conseil des ministres d'Italie. Les propos échangés entre le général et une délégation d'Italiens, au cours d'une entrevue, sont rapportés avec plus ou moins de bonheur, par le "Journal de Nice", contrôlé et fait par le préfet.

Il s'efforce de désamorcer l'incident et déplore l'action menée en vue "de troubler la bonne harmonie qui règne entre les autorités françaises et l'honorable représentant du gouvernement italien". Le différend, par trop dépourvu de substance, fait finalement long feu au niveau des chancelleries.

Denis Gavini connaît une alerte beaucoup plus sérieuse, lors de l'établissement de la liste de commerçants notables habilités à participer aux élections du tribunal de commerce de Nice. Des commerçants niçois protestent auprès de Baroche, le garde des Sceaux, contre l'arbitraire dont aurait fait preuve le préfet dans le choix des commerçants appelés à figurer sur cette liste. Il se produit une fronde commerciale qui se solde par l'exclusion de la liste de la plupart des commerçants étrangers par la naissance à l'ancien Comté de Nice. Parmi les exclus les plus importants figurent tous les propriétaires de grands hôtels inscrits au préalable sur cette liste. Il paraît donc établi que la banque et le gros négoce niçois se sont concertés afin d'exercer un contrôle sur les élections paritaires. Fort heureusement pour lui, Denis Gavini connaît Baroche depuis longtemps déjà. Le garde des Sceaux exerçait en 1852, les fonctions de vice-président du Conseil d'État, lorsque le jeune maître des Requêtes, est nommé préfet du Lot (8). A l'époque, Baroche, un ancien avocat inscrit depuis vingt-cinq ans au barreau, a certainement remarqué l'exemplaire contrôle de soi de son jeune confrère, en tout point comparable au sien. En dépit du sérieux des attaques subies, Denis Gavini est maintenu à son poste, ce qui démontre qu'il remplit les conditions essentielles à la pérennité d'une carrière préfectorale, à savoir la présence de puissants protecteurs en haut lieu et l'absence d'ennemis influents sur place.

L'aspect diplomatique de la mission de Denis Gavini parvient à son zénith, en deux circonstances proches dans le temps mais aussi périlleuses, l'une que l'autre, pour le devenir d'une carrière préfectorale. La première se situe en octobre 1864, lors de l'arrivée simultanée à Nice, de Napoléon III et du tsar Alexandre II. Les visites protocolaires, les dîners, les représentations théâtrales se succèdent sans interruption, du 24 au 30 octobre 1864. Nous devinons le soulagement de Denis Gavini après le départ de Nice de ces deux hôtes illustres. N'a-t-il par organisé leur séjour et veillé, une semaine durant, à leur sécurité et au bon déroulement de leur visite, en participant à l'ensemble des cérémonies entre de brefs intervalles de repos.

Six mois plus tard, l'efficacité diplomatique de Denis Gavini est encore soumise à plus rude épreuve. Le couple impérial russe est atteint à Nice, le 2k avril 1865, par un terrible coup du destin. Le Tsarévich Nicolas Alexandrowitch meurt, après une longue agonie au cours de laquelle les sommités médicales russes enrobent leur impuissance dans la stérilité outreucidante de leurs bulletins de santé. Le préfet Gavini assiste, avec son efficacité discrète, le comte Schouwaloff, grand Chambellan de la cour de Russie, dans l'organisation des obsèques qui se déroulent le 27 avril 1865. à l'église russe de la rue Longchamp. Lors du départ d'Alexandre II, le 29 avril 1865, Denis Gavini est admis dans le wagon impérial avec le prince Murât, représentant de Napoléon III. Le tsar lui attribue, quelques jours après,, le grand cordon de l'ordre de Sainte-Anne et l'impératrice offre à Madame Gavini, un bracelet orné d'un gros saphir entouré de diamants.

Paris, le 2^e Février

1869

Monsieur le Préfet,

J'ai reçu la lettre par laquelle vous me faites connaître les sacrifices pécuniaires que vous imposez la présence à Nice de personnages importants, et vous demandez le rétablissement de l'allocation de deux mille francs qui vous avait été accordée et que M. le Marquis de La Valette a dû supprimer par suite de considérations financières.

Je regrette, Monsieur le Préfet, de ne pouvoir en ce moment faire droit à votre

Le rôle d'une femme de préfet est trop important pour que nous nous abstenions d'évoquer celui de Madame Gavini. Indépendamment des repas, des soirées et de quelques réceptions à l'occasion de séjours princiers impromptus, Madame Gavini organise, au cours de la saison hivernale, trois grands bals, deux en janvier et un en février. En ces occasions, elle rehausse ses toilettes depuis 1862, du cordon de l'ordre royal de Thérèse. Cette distinction lui a été conférée par la reine-mère de Bavière en remerciement des attentions prodiguées au roi Louis 1er de Bavière, pendant son agonie à Nice.

Chacune de ces fêtes revêt un caractère fastueux et l'on évalue leur coût moyen à trois mille francs or. Denis Gavini, toujours aussi revendicatif, sollicite souvent l'intervention d'illustres visiteurs afin d'obtenir des indemnités de représentation ou une promotion dans l'ordre de la Légion d'Honneur. Nous avons relevé par exemple, une intervention de la duchesse de Hamilton auprès du comte Baciocchi, chambellan de l'empereur, qui la transmet sans le moindre mot d'appui, au service concerné. Denis Gavini est finalement promu au grade de commandeur de cet ordre après avoir exposé que cette distinction "faciliterait encore la mission presque diplomatique que j'exerce dans ce pays". Le maréchal Canrobert et le général Reille interviennent à plusieurs reprises, auprès du ministère de l'Intérieur, en mettant l'accent sur "la charge écrasante pour le préfet". Ces sollicitations financières ne sont suivies d'aucun effet. Denis Gavini obtient, en tout et pour tout, une indemnité annuelle de douze mille francs, très vite abrogée. Il est donc probable, eu égard à un tel train de vie, que ses revendications faisant état de sacrifices financiers personnels importants, soient réellement fondées.

Nous avons évoqué, sans la moindre nostalgie, les fastes réservés dans cette époque inégalitaire, à une frange infime de privilégiés. Nous déplorons une fois encore, même si Denis Gavini ne peut être tenu responsable de ces inégalités, de n'avoir recensé chez lui d'autre émotion que celle manifestée dans l'exposé de ses revendications personnelles.

En dépit de l'importance du mouvement préfectoral auquel procède Emile Ollivier lors de son accession au pouvoir, en 1870, Denis Gavini conserve un poste qu'il occupe depuis près de dix ans. Il n'est relevé de ses fonctions que le 5 septembre 1870. Les mains dans les poches, appuyé à la cheminée de son bureau, il attend la dépêche dont tout le monde en ville connaît le contenu et exige qu'elle lui soit présentée sur un plateau d'argent. Après en avoir pris connaissance, il remet ses pouvoirs à une commission du conseil général et part pour Monaco. Contrairement à son confrère Le vert de Marseille ou à son prédécesseur Paulze d'Ivoy à Tours, il ne subit, ni menace ni agression, ce qui, compte tenu de son énergie et de son contrôle de soi, ne l'aurait certainement pas pris de court.

Dès le mois de février 1871, il représente la Corse à l'assemblée de Bordeaux et fait partie des cinq députés qui s'opposent à la déchéance du régime impérial. Il est réélu député de la Corse, sous l'étiquette bonapartiste, sans interruption jusqu'en 1886. Après cette date, il favorise le ralliement à la République de son neveu Antoine Gavini qui va représenter la Corse, en tant que député et sénateur de 1889 à 1924. Deux des petits-neveux de Denis Gavini, petits-fils de son frère cadet, Sampiero, prématurément disparue en 1875, vont eux aussi représenter la Corse au Parlement. Il s'agit de François Pietri et de Jacques Gavini qui, entre 1926 et 1954, exercent de nombreuses fonctions ministérielles.

François Pietri fait partie des grandes figures de la Troisième République, après avoir débuté sa carrière ministérielle dans le cabinet Caillaux en 1926. Jusqu'en 1936, il appartient à la plupart des gouvernements et préside en 1933 le "Comité français des Intellectuels Juifs persécutés". En 1939. **avant qu'Albert Lebrun ait décidé de se représenter à la présidence de la République, son nom a été souvent cité parmi les présidentiables. Ambassadeur du gouvernement Pétain en Espagne depuis 1940, il regagne la France en 1950 sans être inquiété. Quant à Jacques Gavini, son cousin germain, sa carrière ministérielle débute sous la Quatrième République où il est titulaire du secrétariat d'Etat de la Marine du 11 août 1951 au 19 juin 1954. Cet ingénieur de l'Ecole Centrale est battu de quelques voix, lors du scrutin au cours duquel le "Centre National des Indépendantes et Paysans" accorde son investiture à René Coty pour les élections présidentielles de 1954. Après les épisodes interminables de l'élection de René Coty à la présidence de la République, Jacques Gavini lui succède à la tête de l'Association des Grands Ports Français.

Denis Gavini meurt à Paris, le 1er mars 1916, à l'âge de quatre-vingt-seize ans. Il était l'avant dernier survivant des préfets de Napoléon III. Madame Gavini l'avait précédé de sept ans dans la mort, le 2 avril 1909. Après sa renonciation aux joutes électorales, il se consacre à ses importantes responsabilités dans les Assurances ou les Compagnies de navigation. Il noue de très hautes relations au cercle de l'Union, 11, Rue de la Madeleine à Paris, dont il devient le membre doyen. L'ancienneté et la pérennité de ses relations avec Gaston Calmette, le fils de son collaborateur de Nice devenu directeur du "Figaro", valent aux réceptions mondaines du couple d'être souvent évoquées dans les colonnes de ce journal.

Les obsèques de Denis Gavini, célébrées le 4 mars 1916 à l'église Saint-Augustin, même si elles interviennent près de deux ans après la mort de Gaston Calmette, assassiné en 1914 par Madame Caillaux, n'en font pas moins l'objet d'un large compte-rendu du "Figaro". Nous y relevons, parmi les personnalités citées, la présence des ambassadeurs de Serbie et de Suède, du général Graziani, commandant du corps expéditionnaire français en Italie, du baron Edmond de Rothschild, de Paul Doumer, le futur président de la République, à l'époque sénateur de la Corse (9). Denis Gavini repose depuis 1917, à Campile, dans la chapelle-tombe de sa famille, édifiée sur la place de l'église de ce petit village corse.

NOTES

- (1) Le maréchal Baraguey d'Hilliers envoie inutilement à la mort le colonel Paulze d'Ivoy, trente deux officiers et des centaines de zouaves, alors que Mac-Mahon était en train de tourner Melegnano. Le baron Larrëy évoque la réaction impériale en ces termes : "c'est la seule fois que Je l'ai vu en colère". Germain (B.). Le maréchal Canrobert. Souvenirs d'un siècle.
- (2) La piève est une subdivision ecclésiastique ayant à sa tête un chanoine, le pièvan. Les limites des cantons corses correspondent pour l'essentiel à celles des anciennes pièves.,
- (3) Magistrature municipale.
- (4) La France a concédé le statut de pays d'état à la Corse. (5) Lot (Ferdinand).- Recherches sur la population.
- (6) François Malausséna, maire de Nice, était particulièrement susceptible sur ce point. Un ministre ayant commis la maladresse de se gausser de l'accent d'un de ses électeurs, il lui avait proposé de poursuivre la conversation en latin.
- (7) Il fit alors partie du gouvernement Monis, en tant que ministre de la Guerre, du 27 mai au 26 juin 1911.
- (8) Ce qui correspondait à une présidence de fait, le prince-président,! titulaire de droit, n'assistant qu'à de rares séances plénières.
- (9) Nous nous inclinons devant le destin de cet homme, mort assassiné en 1931. après avoir perdu quatre fils à la guerre.

SOURCES

ARCHIVES NATIONALES

Flbl 161/7• Denis Gavini-Dossier personnel.

Flbl 170/5. Pierre-Marie Pietri, sénateur.

Flbl 170/6. Roland Paulze d'Ivoy.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DES ALPES-MARITIMES

14903-14904-14905- Arrêtés préfectoraux.

1 M 346, 1 M 364, 1 M 365.- Rattachement de Nice à la France et formation du département des Alpes-Maritimes.

2 M 14 Préfet Gavini de Campile.- Dossier personnel.

Y27061.- Prison : réparations, poste militaire, parloir, état sanitaire après le choléra de 1866.

27953•~ Lycée de Nice. Enseignement secondaire.

Catalogue d'exposition : Cleyet-Michaud R.- Eleuche Viviane.- Etienne Geneviève.

- Avec la participation de Ralph Schor.- Exposition des archives

Départementales.- 150 ans de la presse dans les Alpes-Maritimes.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA CORSE DU SUD

Torre Evelyne. - La Corse et les Corses sous le second Empire. CRDP de la Corse. Dossier iconographique. 1990.

Procès-verbaux des recensements généraux dans divers collèges électoraux entre 1848 et 1880.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU LOT-ET-GARONNE

2J 165-I65-I66-I67.- Fonds Gavini de Campile.

ARCHIVES DE LA PREFECTURE DE POLICE DE PARIS

Ba/1092.- Dossier Denis Gavini de Campile.

ARCHIVES MUNICIPALES DE NICE

Délibérations du conseil municipal de Nice de 1861 à 1870.

Recueils des journaux : "Le journal de Nice", "Le Messager de Nice", "Le Phare du Littoral".

BIBLIOTHEQUE DE CESSOLE

Pro 100. 1 à 2.- Fonds Lubonis.

Pro 019. 1 à 4.- Fonds Robert Latouche.

36/1.- Dossier général.